Envoyé en préfecture le 10/01/2024
Reçu en préfecture le 10/01/2024
Publié le 10/01/2024
ID : 095-219504800-20240110-DM202402-AR

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE PARMAIN
Plus Haut et Plus Ouvert

MAIRIE DE PARMAIN 95620

Tél. 01 34 08 95 80 – WWW.ville-parmain.fr

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/02

VIREMENT DE CRÉDIT N°5 PAR FONGIBILITÉ

Le Maire de la commune de PARMAIN,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération 2022-40 du 29 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57, au 1er janvier 2023, et la délibération 2023-05 du 02 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune,
VU la délibération 2023-14 du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif de la ville 2023 et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
VU la délibération 2023-22 du 29 juin 2023 relative à la décision modificative du budget n°1,
VU la décision du Maire 2023-65 du 04 octobre 2023 relative au virement de crédits par fongibilité n°1 valant décision modificative n°2,
VU la délibération 2023-49 du 06 décembre 2023 relative à la décision modificative du budget n°3,
VU la décision 2023-76 du 29 décembre 2023 relative au virement de crédits par fongibilité n°4
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 20422 afin de mandater les subventions d'équilibre financier qui ont été votées par délibérations du conseil municipal le 06 décembre 2023 dont les crédits étaient initialement prévus au compte 65748,
CONSIDÉRANT que le montant inscrit au budget 2023 de la collectivité sur le chapitre 20, est insuffisant,

D É C I D E

ARTICLE 1 - De procéder au transfert de crédits suivants du budget de l'exercice 2023 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-20422-020 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2181-2023-32-0203 : Cabinet Médical	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**100 000.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

ARTICLE 2 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 - Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.
Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.
La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 10 janvier 2024

MAIRIE DE PARMAIN (Val d'Oise)

Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Envoyé en préfecture le 10/01/2024
Reçu en préfecture le 10/01/2024
Publié le 10/01/2024
ID : 095-219504800-20240110-DM202402-AR

95480 Code INSEE	**VILLE DE PARMAIN** Budget PRINCIPAL	**DM n°5 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Fongibilité de crédi ente l'opération 2023-32 et

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-20422-020 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2181-2023-32-0203 : Cabinet Médical	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**100 000.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

(1) y compris les restes à réaliser